

DEBUT DES TRAVAUX: 2015

Conditions générales

1. Généralités

Les travaux faisant l'objet du présent contrat seront exécutés sur les bases suivantes :

- a) La description des travaux annexés.
- b) Les plans et détails d'exécution fournis par la direction des travaux.
- c) Les conditions générales applicables aux travaux de bâtiment, normes SIA, formule 118 et celles relatives aux différents corps de métier.
- d) Les lois et règlements en vigueur ainsi que les prescriptions de la CNA.

Les conditions formulées sous lettre a) priment celles de la SIA formule 118, particulièrement concernant le mode de métré. Les quantités indiquées dans la série de prix de la soumission sont toutes approximatives et n'engagent pas la direction des travaux.

Celle-ci se réserve le droit de supprimer ou de modifier certains postes sans que l'entrepreneur puisse réclamer d'indemnité. Ceci contrairement à la norme SIA 118. Il en est de même pour les plans pour lesquels les plans de détails priment sur les plans généraux.

Dans certains cas, l'entrepreneur est tenu de fournir des plans de détails particuliers sur la demande de l'architecte et qui seront soumis à l'approbation de celui-ci.

2. Soumission

La formule de soumission doit être adressée entièrement remplie, calculée et non modifiée.

L'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance du descriptif, des plans, des conditions constructives générales et des détails dans l'esprit architectural du projet et sa soumission comprendra tous les éléments à cet effet, même si ceux-ci ne sont pas mentionnés. L'entrepreneur tiendra compte dans ses prix du genre d'exécution exigée, des dispositions spéciales ou locales etc.

Les propositions individuelles peuvent être jointes en annexe à la soumission. Lors de la remise de la soumission, l'entrepreneur informera l'architecte des observations éventuelles qu'il désire formuler.

Si les textes de la soumission peuvent s'interpréter de différentes manières, l'entrepreneur a obligation d'en faire part par écrit avant le dépôt de la soumission. Dans le cas contraire, le texte du descriptif est seul valable; l'entrepreneur sera tenu de s'y conformer.

L'entrepreneur signalera à l'architecte en temps opportun tous les travaux prévus qui, par leur nature ou par leur conception pourraient apporter des répercussions fâcheuses ou des dangers de toutes natures tant pour les travaux de l'entreprise adjudicataire que pour les travaux des autres corps de métiers.

3. Métrés

Les métrés sont effectués sur la base de surfaces ou longueurs réelles sans aucune plus-value quelconque pour arêtes, angles, retours, etc. Toutes réserves formulées par l'entrepreneur doivent l'être avant l'adjudication et ne seront en aucune façon prises en considération ultérieurement; aucune plus-value de prix d'unité ne sera accordée pour le cas où les quantités prévues seraient inférieures lors de la réalisation pour les travaux non exécutés.

4. Travaux complémentaires et/ou régies

Aucun ouvrage non compris dans l'adjudication ne sera exécuté sans ordre préalable du maître de l'ouvrage ou de l'architecte et tous travaux complémentaires ne seront exécutés que sur la base de devis adjudgés préalablement. A défaut, l'entrepreneur s'expose à une non-reconnaissance de la facture de ces travaux.

5. Contrôle

L'entrepreneur a l'obligation de contrôler l'exactitude des cotes et de signaler à l'architecte les erreurs ou les divergences éventuelles. La même obligation lui incombe au cas où les ouvrages d'autres entreprises présenteraient des malfaçons ou erreurs l'empêchant d'exécuter des travaux correctement.

6. Adjudications

Pour tous les travaux adjudgés soit aux métrés ou à forfait, l'entreprise adjudicataire ne pourra se prévaloir de facturer les hausses possibles de matériaux.

En cas d'adjudication forfaitaire, tous les travaux qui ne seraient pas exécutés ou partiellement exécutés du fait de modifications par rapport aux quantités de l'adjudication, seront métrés à leur exécution réelle et portés comme tels au décompte final.

Dans le cas de l'adjudication partielle, fractionnée en lots, aucun supplément de prix ne pourra être demandé.

7. Dommages

Pendant la durée des travaux, tous les dommages occasionnés à l'immeuble ou à d'autres travaux d'autres corps de métier par faute ou négligence des ouvriers seront à la charge de l'entreprise responsable. Au cas où la responsabilité ne pourrait être définie, les frais seront répartis entre tous les entrepreneurs en chantier à l'époque des dommages et au prorata du montant de leur facture. Chaque entreprise doit être au bénéfice d'une assurance RC professionnelle d'un montant suffisant.

8. Propreté

L'entrepreneur est tenu de procéder au nettoyage et à l'évacuation hors du chantier des déblais provenant de ses travaux. La DT se réserve le droit, à défaut de ce qui précède, de faire exécuter ce travail par une autre entreprise aux frais de l'entreprise responsable ou en déduction du montant de la facture.

9. Sécurité

L'entreprise doit prendre à ses frais toutes les mesures ordonnées par les lois et règlements concernant sa profession ou dictées par l'expérience, spécialement afin de garantir la sécurité sur le chantier et ses abords et de prévenir tout accident en tenant compte également des exigences au lieu de construction.

10. Matériaux

Qualité des matériaux : tous les ouvrages doivent être exécutés avec des matériaux de premier choix. Les clauses et conditions du cahier des charges et de la formule de soumission seront toujours interprétées dans le sens de la meilleure qualité des matériaux employés et de leur parfaite mise en oeuvre dans les règles de l'art. Tous les matériaux, quelle que soit leur nature, dont la qualité serait reconnue mauvaise ou insuffisante par la DT seront refusés, enlevés du chantier et remplacés aux frais de l'entrepreneur, même après la pose, si au moment de celle-ci les défauts de qualité ou de main-d'oeuvre avaient passé inaperçus. Démolition : si la démolition ou modification des ouvrages défectueux venait endommager les ouvrages d'autres corps de métier, l'entrepreneur sera tenu de corriger son propre travail et devra aussi supporter les frais de réparation des ouvrages d'autrui.

11. Echantillons

L'adjudicataire fournira gratuitement tout échantillon que l'architecte pourrait exiger à titre de modèle, il fournira également les schémas, les gabarits et les dessins particuliers à son entreprise. Tous les percements et rhabillages bruts sont, sauf mention spéciale, à la charge de l'adjudicataire.

12. Chantier

L'entreprise a obligation de se renseigner auprès des organes compétents sur la présence de câbles et de conduites dans le sol. Elle prendra toutes les mesures de précaution nécessaires, afin de ne pas endommager ces câbles et conduites après en avoir averti la direction des travaux. Elle se renseignera également auprès des autres maîtres d'état afin de connaître les endroits des passages des conduites etc. dans les murs et dalles. L'entreprise sera responsable des dommages causés. L'entreprise ne peut céder à qui que ce soit tout ou une partie de son travail sans le consentement préalable de la direction des travaux. Dans ce cas, elle demeure personnellement responsable de tout envers le propriétaire, les ouvriers et les tiers.

13. Paiements

Les situations sont à présenter en trois exemplaires un mois au moins avant la date de paiement désirée (tout autre paiement exclu). La facture finale admise sera remise en quatre exemplaires, avec toutes les pièces justificatives au plus tard un mois après la fin des travaux de l'entreprise. Les paiements s'effectuent comme suit, sauf conditions particulières du contrat :
80 % au cours des travaux sur présentation de situations contrôlables
10 % dans les deux mois après complète finition de la construction sur présentation des comptes et reconnaissance définitives de la facture.
10 % solde versé lorsque toutes les réparation et/ou retouches sont effectuées à satisfaction du client.

Un décompte spécial sans appel sera établi et les frais suivants seront retenus aux maîtres d'état au prorata du montant de leurs travaux, soit :

- a. a) Les installations et la consommation d'eau et d'électricité sont à la charge de l'entreprise du gros oeuvre. Dès le commencement du second oeuvre, les frais seront partagés au prorata.
- b. b) Dans le cas où un panneau réclame pour tous les corps de métier et les fournisseurs est installé, les frais y relatifs seront facturés aux entreprises concernées au prorata de leur compte final.
- c. c) Le nettoyage des locaux, l'enlèvement des déchets à chaque réquisition de l'architecte ou de son représentant.

La direction des travaux se réserve le droit de demander à l'entreprise responsable, la réparation de tout préjudice subi par suite de malfaçons ou de retard.

Les cessions de créance à des tierces personnes ou à des banques ne sont pas reconnues sans consentement préalable de la DT. Les conditions de paiement seront celles indiquées par le contrat d'adjudication, à défaut de précision celles de la présente condition.

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 2
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	000.000	Conditions g n rales ----- . Articles de r serve: les ar- ticles qui ne correspondent pas aux textes originaux du CAN ne seront introduits que dans les fen tres de r serve pr vues cet effet et leur num ro sera pr c d de la let- tre R (voir "CAN Construction - Informations pour les utili- sateurs", chiffre 6). . Descriptif abr g : descrip- tif dans lequel seules les deux premi res lignes des ar- ticles et des sous-articles ferm s sont imprim es. Dans tous les cas, ce sont les tex- tes complets du CAN qui font foi (voir "CAN Construction - Informations pour les utilis- ateurs", chiffre 10).					
	000.100	Descriptif abr g : le texte complet CAN 351F/2010 fait foi Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures (V'11)					
	180.000	Travaux en r gie -----					
	181.000	Travaux en r gie.					
	181.181	Divers et impr vus Uniquement sur ordre ou accord pr alable de la direction des travaux, avec estimation du montant des prestations fournir par le'ntrepreneur avant travaux up=global Montant comptabiliser Frs 5'000 : : : : :	A	1.00	up		
	200.000	Ch neaux -----					
	200.200	T le de cuivre Marque, type					
	200.210	T le non trait e, paisseur mm 0,70.					
	210.000	Ch neaux suspendus -----					
	210.800	R f rence aux produits. Marque, type					
	211.000	Ch neaux mi-ronds, suspendus (goutti res).					
	211.100	Epaisseur standard.					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 3
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	211.110	Ch neau mi-rond.					
	211.112	D veloppement mm 330. D signation du type : : : : :	A	61.98	m		
	211.300	Crochets de ch neau, viss s.					
	211.312	Pour d veloppement mm 330. D signation du type : : : : :	A	70.00	p		
	211.330	Compl ment sur fixation.					
	211.331	Engravage dans le bois. Conc. art. D signation du type : : : : :	A	70.00	p		
	212.000	Suppl ments sur ch neaux mi-ronds suspendus.					
	212.100	Equerres.					
	212.110	Equerre angle vif, angle droit ou autre					
	212.112	Pour d veloppement mm 330. D signation du type : : : : :	A	5.00	p		
	212.200	Fonds, raccords.					
	212.210	Fond droit. d' querre ou autre angle					
	212.212	Pour d veloppement mm 330. D signation du type : : : : :	A	1.00	p		
	212.230	Fond sph rique.					
	212.232	Pour d veloppement mm 330. D signation du type : : : : :	A	11.00	p		
	212.300	Dispositifs de dilatation. Marque, type					
	212.310	En caoutchouc synth tique. ou selon standard entrepreneur					
	212.312	Pour d veloppement mm 330. D signation du type : : : : :	A	6.00	p		
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 4
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	212.500	Ecoulements.					
	212.510	Naissance droite, suspendre.					
	212.513	Pour d veloppement mm 330 et DN 100. D signation du type : : : : :	A	7.00	p		
	212.560	Crapaudine pour naissance.					
	212.562	Pour DN 100. D signation du type : : : : :	A	7.00	p		
	220.000	Ch neaux encaiss s, ch neaux int rieurs -----					
	221.000	Ch neaux encaiss s ou int - rieurs, coupe conique et plis selon la pente. Pose sur sup- port pr par par les soins de la direction des travaux.					
	221.100	Epaisseur standard.					
	221.110	Jusqu' 6 plis.					
	221.112	D veloppement mm 500. D signation du type : : : : :	A	18.98	m		
	221.400	Bandes d'accrochage.					
	221.410	Bande en t le d'acier zingu e ou laqu e, mm 0,87, jusqu' 2 plis. Fixation sur bois. y-compris d coupes et ajustage					
	221.412	D veloppement mm 200. D signation du type : : : : :	A	38.00	m		
	222.000	Suppl ments sur ch neaux en- caiss s ou int rieurs.					
	222.100	Travaux suppl mentaires.					
	222.110	Fa onnage.					
	222.120	Raccordement l de sous-cou- verture.					
	222.121	Y compris traitement destin rendre la surface de collage rugueuse. D signation du type					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 5
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
		: : : :	A	38.00	m		
	222.300	Fonds, raccords.					
	222.310	Fond droit.					
	222.312	Pour d veloppement mm 500. D signation du type : : : :	A	4.00	p		
	222.350	Extr mit .					
	222.351	Extr mit biaise. Fa onnage et adaptation l'angle du b timent : : : :	A	2.00	p		
	222.370	Raccord soud ou selon standard entrepreneur					
	222.371	Sur virevent-couloir rigole. : : : :	A	4.00	p		
	250.000	Tuyaux de descente -----					
	251.000	Tuyaux de descente.					
	251.100	Epaisseur standard.					
	251.110	Tuyau rond. T le de zinc-titane. Marque, type					
	251.112	DN 100. D signation du type : : : :	A	86.01	m		
	251.200	Colliers.					
	251.210	Avec vis, longueur jusqu' mm 120, fixation travers l'isolation p riph rique 160mm					
	251.212	DN 100. D signation du type : : : :	A	40.00	p		
	251.300	Boudins sur colliers.					
	251.320	Boudin simple, serr dans col- lier.					
	251.322	DN 100. D signation du type : : : :	A	40.00	p		
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 6
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	252.000	Suppl ments sur tuyaux de descente.					
	252.100	Coudes, querres.					
	252.110	Coude press , degr s 70.					
	252.112	DN 100. D signation du type : : : : :	A	22.00	p		
	252.300	Raccords dauphins.					
	252.310	Coulisseau avec collerette.					
	252.312	DN 100. D signation du type : : : : :	A	11.00	p		
	260.000	Dauphins -----					
	261.000	Dauphins en poly thyl ne PE.					
	261.120	PE brun					
	261.122	mm 101/110 (pour DN 100). D signation du type : : : : :	A	11.00	m		
	266.000	Suppl ments sur dauphins.					
	266.100	Raccordement canalisation.					
	266.110	Etanchement du raccord au mas- tic ou avec bague d' tanch i- t .					
	266.111	Tous diam tres. D signation du type : : : : :	A	11.00	p		
	266.200	Colliers.					
	266.210	Avec vis, longueur jusqu' mm 120, fixation sur bois.					
	266.212	mm 106 110 (pour DN 100). D signation du type : : : : :	A	11.00	p		
	310.000	Bavettes -----					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 7
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	311.000	Bavettes pour couvertures en tuiles ou en ardoises.					
	311.100	Epaisseur standard.					
	311.110	Jusqu' 3 plis.					
	311.112	D veloppement mm 200. Pour r cup ration des eaux de sous-toiture D signation du type : : : : :	A	62.00	m		
	313.100	Ajustage et fixation.					
	313.110	T le perfor e, pourcentage de trous min. % 50. Diam tre des trous max. mm 6.					
	313.114	D veloppement mm 250. Pare moineau D signation du type : : : : :	A	62.00	m		
	320.000	Couloirs, noquets -----					
	321.000	Couloir pour couvertures en tuiles ou en ardoises.					
	321.100	Epaisseur standard.					
	321.110	Jusqu' 5 plis.					
	321.113	Fixation sur bois y-compris bande serrage et raccords D veloppement mm 450. D signation du type..... : : : : :	A	39.69	m		
	322.230	Angle au fa te.					
	322.233	Pour d veloppement mm 450. D signation du type : : : : :	A	3.00	p		
	322.300	Fonds, raccords.					
	322.310	Extr mit d coup e.					
	322.313	Pour d veloppement mm 450. D signation du type : : : : :	A	7.00	p		
	330.000	Virevents-couloirs, rev te- ments de virevents et de larmiers -----					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 8
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	331.000	Virevents-couloirs pour cou- vertures en tuiles ou en ardoises.					
	331.100	Epaisseur standard.					
	331.110	Jusqu' 5 plis.					
	331.113	D veloppement mm 400. : : : : :	A	51.43	m		
	332.000	Suppl ments sur virevents-cou- loirs.					
	332.100	Travaux suppl mentaires.					
	332.110	Fa onnage, coupe.					
	332.200	Angles.					
	332.230	Angle au fa te.					
	332.233	Pour d veloppement mm 400. D signation du type : : : : :	A	8.00	p		
	332.300	Fonds, raccords.					
	332.330	Fond biais.					
	332.333	Pour d veloppement mm 400. D signation du type : : : : :	A	23.00	p		
	340.000	Noues, couloirs de s paration -----					
	341.000	Noues pour couvertures en tui- les ou en ardoises.					
	341.100	Epaisseur standard.					
	341.110	Jusqu' 3 plis.					
	341.114	D veloppement mm 500. D signation du type : : : : :	A	24.80	m		
	342.000	Suppl ments sur noues.					
	342.100	Travaux suppl mentaires.					
	342.110	Fa onnage.					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 9
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	342.200	Angles.					
	342.220	Ex cution tanche.					
	342.230	Angle au fa te. y-compris raccordement la partie adjacente et tanch it					
	342.234	Pour d veloppement mm 500. D signation du type : : : : :	A	3.00	p		
	342.300	Fonds, raccords.					
	342.310	Extr mit d coup e. y-compris raccordement la partie adjacente et tanch it					
	342.314	Pour d veloppement mm 500. D signation du type : : : : :	A	3.00	p		
	360.000	Fa tages, ar tiers, membrons -----					
	361.000	Fa tages et ar tiers pour cou- vertures en tuiles ou en ardoises.					
	361.100	Epaisseur standard.					
	361.110	Jusqu' 5 plis.					
	361.117	D veloppement mm 670. D signation du type : : : : :	A	45.60	m		
	362.000	Suppl ments sur fa tages ou ar tiers.					
	362.200	Angles. avec raccord et tanch it aux d parts des noues					
	362.217	Pour d veloppement mm 670. D signation du type : : : : :	A	1.00	p		
	362.300	Fonds, raccords.					
	362.320	Fond droit.					
	362.327	Pour d veloppement mm 670. D signation du type : : : : :	A	5.00	p		
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
351 - CAP - Ferblanterie							Page: 10
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	362.340	Fixation du fond la partie de construction adjacente et tanchement.					
	362.347	Pour d veloppement mm 670. D signation du type : : : : :	A	5.00	p		
	380.000	Garnitures -----					
	381.000	Garnitures rondes pour couver- tures en tuiles ou en ardoises.					
	381.100	Inclinaison de la toiture jus- qu' degr s 40, hauteur arri re jusqu' mm 300. Bord sup rieur horizontal, sans raccord.					
	381.110	Garniture ronde, en 1 pi ce, diam tre jusqu' mm 300.					
	381.112	Diam tre mm 100. D signation du type : : : : :	A	10.00	p		
	381.120	Garniture ronde, en 1 pi ce, diam tre sup rieur mm 300.					
	381.121	Diam tre mm 350. D signation du type : : : : :	A	5.00	p		
	381.300	Terminaisons pour garnitures rondes.					
	381.310	Cape double manchette, pr - fabriqu e, en mati re synth tique, embo ter.					
	381.312	Diam tre mm 100. pour ventilation D signation du type : : : : :	A	10.00	p		
	381.320	Cape double manchette, fa- brication et pose.					
	381.325	Diam tre mm 350 Pour chemin e D signation du type : : : : :	A	5.00	p		
total chapitre							
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]						10.04.2014
363 - CAP - Toits en pente: Couvertures						Page: 11
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix
<i>report de la page pr c dente</i>						
	000.000	Conditions g n rales ----- . Articles de r serve: les articles qui ne correspondent pas aux textes originaux du CAN ne seront introduits que dans les fen tres de r serve pr vues cet effet et leur num ro sera pr c d de la lettre R (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 6). . Descriptif abr g : descriptif dans lequel seules les deux premi res lignes des articles et des sous-articles ferm s sont imprim es. Dans tous les cas, ce sont les textes complets du CAN qui font foi (voir "CAN Construction - Informations pour les utilisateurs", chiffre 10).				
	000.100	Descriptif abr g : le texte complet CAN 363F/2006 fait foi Toits en pente: Sous-toitures, couvertures (V'11)				
	010.000	Prescriptions -----				
	011.000	Normes, recommandations et autres, cit es dans le contrat ou dans un document faisant partie int grante du contrat: l' dition qui fait foi est l' dition en vigueur la date du d p t de l'offre (date de r f rence selon norme SIA 118 "Conditions g n rales pour l'ex cution des travaux de construction", art. 62.1).				
	011.100	Hauteur moyenne de l' gout au-dessus du sol, au moment de l'ex cution des travaux.				
	011.110	Hauteur m 5.20				
	011.120	Normes particuli res: Norme SIA 235 "Travaux de couvertures: Toitures inclin es et rev tements de fa ade - Prestations et mode de m tr ". Norme SIA 175.001 "Ardoises en fibres-ciment et leurs accessoires en fibres-ciment pour toiture - Sp cification du produit et m thodes d'essai". Norme SIA 175.002 "Plaques profil es en fibres-ciment et accessoires pour couvertures - Sp cification du produit et m thodes d'essai". D signation				
<i>report de bas de page</i>						

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
363 - CAP - Toits en pente: Couvertures							Page: 12
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	031.000	Echafaudages.					
	031.100	Pour les travaux ex cuter jusqu' une hauteur de cm 300 au-dessus du sol, les chafau- dages sont compris dans les prix unitaires. Les chafau- dages n cessit s par une hau- teur sup rieure sont mis la disposition de l'entrepreneur ou factur s s par ment.					
	033.000	Moyen de levage.					
	033.100	La direction des travaux ne met aucun moyen de levage disposition.					
	040.100	Les donn es manquantes seront compl t es par l'entrepreneur.					
	040.200	Les donn es suivantes ne sont valables que si les articles descriptifs n'indiquent aucune marque.					
	041.000	Couverture en tuile.					
	041.110	Genre de tuile "BORNAN" de Morandi Couleur anthracite					
	047.000	Pi ces de fixation.					
	047.100	Pour les parties expos es aux intemp ries, les pi ces de fixation sont en mat riaux non-oxydables. En cas d'emploi simultan de mat riaux diff - rents, ceux-ci ne doivent pas produire de corrosion lectro- chimique.					
	500.000	Couvertures en tuiles -----					
	510.000	Lattages -----					
	512.000	Lattage pic a/sapin, pour tuiles embo tement en terre cuite. Fixation sur bois avec clous.					
	512.100	Pour tuiles JORAN					
	512.110	Section des lattes mm 24x48.					
	512.112	Pureau mm 311 340. D signation du type : : : :	A	575.00	m2		
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
363 - CAP - Toits en pente: Couvertures							Page: 13
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	512.181	Latte de d part Chanlatte 27/50x120 Fixation sur bois avec clous : : : : :	A	81.00	m		
	520.000	Couvertures en tuiles de terre cuite -----					
	522.000	Couverture en tuiles embo - tement, en terre cuite.					
	522.100	Tuiles Type JORAN coulissantes. Pose align e. Producteur : Morandi pose align e M tr surface nette Les tuiles de r serve sont comprises dans le prix unitaire					
	522.120	Pureau mm 311 340.					
	522.122	Teinte standard. D signation du type : : : : :	A	575.00	m2		
	550.000	Coupes -----					
	552.000	Coupe oblique des tuiles.					
	552.100	Tuiles de terre cuite.					
	552.111	Couverture simple. Aux noues, fa te en biais, bord biais : : : : :	A	186.59	m		
	554.000	D coupe dans les tuiles pour passage de tuyaux.					
	554.200	Tuiles embo tement, en terre cuite.					
	554.210	Tuiles JORAN					
	554.211	Diam tre jusqu' mm 150. D signation du type : : : : :	A	10.00	p		
	554.214	Diam tre jusqu' mm 350. D signation du type : : : : :	A	5.00	p		
	570.000	Fa tes, ar tes -----					
	571.000	Corniers de fa te ou d'ar te.					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
363 - CAP - Toits en pente: Couvertures							Page: 14
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
report de la page pr c dente							
	571.100	Fixation sur bois.					
	571.110	Epic a/sapin.					
	571.113	Section mm 100x30. D signation du type toit 26.17m couvert 5.92m : : : : :	A	45.60	m		
	572.000	Fa tages ou ar tiers en fa - ti res de terre cuite.					
	572.100	Fa ti res pour toiture deux pans, 100/130 Fixation avec crochets et clous ou vis, zingu s.					
	572.110	Fa ti res longueur mm 250 420 Marque, type JORAN Les tuiles de r serve sont comprises dans le prix unitaire					
	572.112	Teinte standard. D signation du type : : : : :	A	45.60	m		
	576.000	Abouts de fa tage (d part et terminaison), griffes.					
	576.100	Pour fa ti res tronconiques en terre cuite.					
	576.110	Abouts et griffes, pour fa - ti res longueur mm 250 390. Marque, type					
	576.112	Teinte standard. D signation du type : : : : :	A	5.00	p		
	900.000	Accessoires -----					
	950.000	Crampons neige -----					
	951.000	Crampons neige.					
	951.113	Mati re synth tique arm e de fibres. Marque, type Environ 2 pces par m2 : : : : :	A	1'150.00	p		
	980.000	Travaux accessoires, suppl - ments -----					
report de bas de page							

SOUSSION [003 - Ferblanterie et couverture]							10.04.2014
363 - CAP - Toits en pente: Couvertures							Page: 15
R	Code	Texte	GQ	Quantit	Uni	Prix	Montant
		<i>report de la page pr c dente</i>					
	989.000	Divers et impr vus					
	989.111	Uniquement sur ordre ou avec accord pr alable de la DT, avec estimation du montant des prestations fournir par l'entrepreneur avant travaux. up = global Montant comptabiliser Frs 5'000 : : : : :	A	1.00	up		
<i>total chapitre</i>							
<i>report de bas de page</i>							